

# Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 10 mai 2021

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h20), Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (sortie à 21h05), Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Olivier ROYDOR, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absent excusé : : Anthony HAREL

Début de la séance : 19H00

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT, adoptée à l'unanimité

## **1. Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 6 avril 2021**

Monsieur le Maire demande si des modifications sont à apporter au compte-rendu de la dernière séance.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **APPROUVE** le compte-rendu du 6 avril 2021.

## **2. Ecoles :**

Monsieur le Maire propose que le sujet des écoles soit traité en premier lieu afin de permettre à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS de faire une présentation de la situation à l'assemblée avant de devoir quitter la réunion. Ainsi, un diaporama fait état des actions menées en commissions depuis le dernier conseil municipal. Tout d'abord, un nom a été choisi pour le futur SIVOS, lequel sera le SIVOS des Hautes-Combes.

Caroline AUGÉ-CHEVASSUS présente les travaux des commissions Petite Enfance, Extrascolaire, Périscolaire et Bâtiments.

### **- Commission Petite Enfance/Extra-scolaire :**

La réouverture du Centre de Loisirs des Moussières à compter des vacances d'été est enclenchée. La déclaration en Préfecture a été déposée et le recrutement du personnel est lancé. Une communication sera faite au niveau de l'Office du Tourisme car le centre sera ouvert aux enfants en vacances sur le territoire.

Une simulation budgétaire du coût de fonctionnement du centre à l'année (à compter de 2022) est faite, elle s'élève à 16 275 € pour 11 semaines d'ouverture, somme à diviser entre les 4 communes.

Au niveau de la Petite Enfance, le projet de MAM (Maison d'Assistants Maternels) est abandonné car les assistantes maternelles du secteur ne souhaitent pas la rejoindre.

Le projet de micro-crèche (capacité d'accueil maximum de 10 enfants de moins de 3 ans) est plus adapté aux besoins du territoire et comporte moins de contraintes en termes de personnel. Des informations prises auprès de la Communauté de Communes de Val d'Amour a permis de visualiser les coûts de fonctionnement et la part restant due par la collectivité. Un budget de 30 000 € serait à prévoir par le SIVOS pour une répartition entre les 4 communes selon les critères de population et/ou d'enfants.

Une simulation de la démographie des naissances confirme que la capacité de 10 enfants est suffisante, tenant compte des 22 bébés présents sur le territoire en 2020 (47 en 2006), du pourcentage de 60% des parents en activité professionnelle, et en déduction des enfants placés chez une assistante maternelle du secteur.

Les coûts de fonctionnement sont composés à 80% des charges de rémunération du personnel. Les recettes sont issues des participations des familles, des aides de la CAF (associées à l'aide ZRR (zone de revitalisation rurale encore en vigueur – nos communes sortantes du dispositif en 2017 sont classées en zone de montagne et continuent de bénéficier des effets du classement depuis 2017)) et des participations des communes.

La commission a souhaité l'organisation d'une réunion d'échanges avec les parents de jeunes enfants (0-3 ans) afin de collecter leur avis et leurs attentes. Une réunion se tiendra le mercredi 19 mai à 2021 19h45 à La Pesse.

*19H20 : Arrivée de Marie-Anne LE METAYER*

- Commission Bâtiments :

Après la visite des différents sites, une étude est menée et un chiffrage est en cours.

- Les Bouchoux : Rénovation WC, agrandissement de la salle de périscolaire, rénovation cuisine, cloisonnement avec la mairie à faire, aménagement d'un WC à l'étage et accès PMR
- Les Moussières : Agrandissement salle de sieste
- La Pesse : Réaménagement total de l'espace puisque le bâtiment change de vocation (de scolaire il devient micro-crèche et centre de loisirs). Il demeure plusieurs interrogations sur les aménagements à faire. La partie Sud deviendrait micro-crèche et la partie Nord Centre de Loisirs. L'idée de départ était de mutualiser certains espaces entre les deux structures. A vérifier si elle est pertinente..

Les élus de La Pesse souhaitent garder la possibilité de logements locatifs à l'étage. Une étude d'architecte est nécessaire pour permettre que le projet soit aux normes demandées par un accueil d'enfants. De plus, le bâtiment fait partie du patrimoine communal, il faut donc préserver sa singularité.

- Groupe Périscolaire :

Les TAP seraient supprimés en raison du passage à la semaine de 4 jours.

Il y aurait autant de cantines scolaires que de sites scolaires c'est-à-dire deux afin d'éviter aux enfants un autre transport en cours de journée.

L'accueil du mercredi-journée serait réalisé sur un seul site, au centre de Loisirs.

Enfin la question des garderies du matin et du soir a fait l'objet de différentes simulations. Les différences de coûts entre 2 ou 3 garderies ont été évaluées et sont relativement peu importantes. La gestion Francas amène un léger surcoût mais est gage de qualité et tranquillité. Il sera proposé au COPIL une organisation sur 3 garderies afin de desservir équitablement les villages et éviter les détours aux parents.

Les élus de La Pesse valident la notion de service à la population qui doit répondre à leurs attentes et rappellent que sans ces solutions de garde, les structures ne seront pas adaptées aux parents qui travaillent.

Julien CARNOT prend la parole pour les commissions transport et fusion.

- Commission Transports :

2 lignes de transport ont été ébauchées permettant de rallier l'ensemble des secteurs en une durée maximale de 34 minutes pour l'une et 40 minutes pour l'autre. Ceci reste un temps relativement long pour les extrémités, mais permet de ne pas avoir de détour à faire, moyennant l'abandon de l'arrêt du Cernétrou (inutilisé).

La simulation faite pour diriger l'ensemble des élèves vers 1 site unique, montre toutefois un gain de 15 minutes sur le temps du trajet.

Ces simulations restent hypothétiques tant que les services de la Région n'auront pas validé la faisabilité des circuits.

- Commission Fusion :

Au niveau de la rédaction des nouveaux statuts, les compétences extrascolaire et petite enfance ont été ajoutées, ainsi que la règle de répartition des dépenses et une clause de restitution du bâti utilisé par le SIVOS à la commune où il se situe en cas de fermeture d'un site. De plus, le SIVOS sera composé de 12 délégués titulaires par commune (soit 1 de plus qu'actuellement).

Au niveau du budget, les estimations de travaux à faire sur chaque site sont listés. Il conviendra également de chiffrer les équipements. A ce jour, une première estimation réalisée par un métreur s'élevé à :

- 80 000 € pour Les Bouchoux
- 140 000 € pour La Pesse
- 60 000 € pour Les Moussières

Les élus de La Pesse pensent que ces montants sont en dessous de la réalité, et maintiennent leur position quant à la nécessité de faire chiffrer les chantiers par des bureaux d'études. La comparaison de coûts réalistes compte tenu des spécificités de chaque bâtiment (structure, coexistence de fonctions, etc.), ainsi qu'avec les coûts démultipliés de l'organisation sur 3 sites seront nécessaires pour évaluer l'impact financier du projet. Il est noté que ces estimations n'intègrent pas d'améliorations thermiques ou énergétiques, qui seraient pourtant nécessaires pour contenir les charges de fonctionnement du SIVOS et garantir sa pérennité financière, mais aussi améliorer le taux d'aides dont le projet pourra bénéficier.

Monsieur le Maire reprend la parole pour rappeler la venue de l'Inspecteur d'Académie le mercredi 19 mai prochain. Celui-ci devra rassurer les équipes sur la date butoir annoncée de septembre 2022, qui ne doit pas être un obstacle à l'élaboration d'un projet de qualité. Il faudra également avoir la certitude du maintien des 4 postes d'enseignants. En effet, le projet ne serait plus le même si 1 poste était supprimé à court terme.

Enfin, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS demande ce que les élus de La Pesse souhaitent faire remonter lors du prochain COPIL du regroupement de SIVOS du 20/05/2021. Il est noté :

- Souhait de voir émerger la micro-crèche
- Souhait de maintenir une garderie matin et soir sur la commune
- Inquiétude sur le coût réel des travaux à envisager et sur les surcoûts de dépenses de fonctionnement des 3 sites. 1 site unique coûterait peut-être moins cher dans ces deux domaines.
- Difficulté à rétablir les normes de sécurité dans des locaux vétustes.
- Cohabitation difficile dans les bâtiments existants avec leurs autres destinations (logements à La Pesse, mairie pour Les Bouchoux)
- Inquiétude quant à l'augmentation de la participation des communes. Jusqu'à quel montant les communes sont-elles prêtes à s'engager ?

### **3. Forêt communale :**

#### **3-1 ONF : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021**

La commission Forêt s'est réunie le vendredi 7 mai dernier. Marie-Anne LE METAYER présente le programme établi par l'agent ONF de la commune.

La parcelle 14 (Forêt des Ecollets) sera mise en vente à l'automne. Elle représente environ 300 m<sup>3</sup> de résineux de bonne qualité. Les recettes attendues en 2021 représentent 30% des recettes perçues avant la crise du bois. Toutefois, le cours du bois a augmenté ces derniers temps. Par ailleurs, l'agent ONF est en cours de marquage des chablis.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal avec 10 voix pour

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2021 et demande à l'ONF de procéder à la désignation de coupe de la parcelle 14 ;
- **DÉCIDE** de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit : Résineux en blocs et sur pieds
- **DÉCIDE** de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante : Décision à prendre au moment du martelage.
- **DÉCIDE** de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale et **DONNE** pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ces différentes affaires.

### 3-2 Lutte contre les scolytes

D'après un état des lieux réalisé par l'agent ONF, il semble que l'état sanitaire des forêts communales soit cette année encore relativement préservé grâce notamment à la surveillance et aux interventions liées au Régime forestier. Cependant, dans les pâtures communales avoisinantes en pré-bois, de nombreux arbres sont touchés. Les arbres secs ne présentent plus un danger pour la propagation du scolyte, sauf au niveau sécurité en cas de chute, et ils constitueront par la suite des abris favorables à la biodiversité. Il faut par contre surveiller attentivement les bois verts touchés dès juin et jusqu'en octobre, période d'activité du coléoptère, car il faudrait idéalement intervenir (abattage et évacuation) très rapidement sur les arbres malades. Un suivi régulier sur le terrain permettrait donc de maintenir un taux de propagation le plus bas possible. La commission Forêt a sollicité le garde ONF pour un accompagnement dans cette phase de dépistage.

Une fois répertoriés, les arbres scolytés devraient néanmoins pouvoir se vendre, à un moindre prix. Cela comblerait les coûts de bûcheronnage et de débardage induits.

L'agent ONF indique qu'il a été évoqué avec la Communauté de Communes la signature d'une convention avec un bûcheron pour l'ensemble des communes membres, afin d'être réactif en cas d'intervention.

### 3-3 Projet pédagogique et artistique

Marie-Pierre REYNET du PNR du Haut-Jura, accompagnée de représentants de l'association IdéeHaut, est venue présenter un projet d'installation d'une « station d'écoute » de la biodiversité en forêt, une approche sensible à l'attention du grand public et des enfants mais également une démarche pédagogique et artistique pilotée par un collectif de professionnels transdisciplinaires. Une installation physique (accessible aux personnes handicapées) et scénographique sera installée dans une clairière de Forêt du Chapuzieux en complémentarité d'un dispositif sonore. Ce projet s'inscrit dans la continuité des animations du programme « l'école dans la forêt » menée depuis plusieurs semaines par les instituteurs de La Pesse. Les enfants pourront donc profiter en immersion d'ateliers ludiques orientés vers la perception sonore du milieu naturel, entre le lundi 28 juin et le vendredi 2 juillet 2021. L'accès du site sera ouvert au public les 3 et 4 juillet 2021 avec également l'organisation d'un concert dans les arbres.

Le projet étant autofinancé, la commune accueillera les intervenants pendant cette période.

### 3-4 Travaux en forêt communale

Un devis de 1 050 € pour les travaux de maintenance du parcellaire et de 2 124 € de travaux sylvicoles a été inscrit au budget primitif 2021.

Concernant l'entretien du parcellaire, dans la continuité des années précédentes, la Commission Forêt souhaite inviter l'ensemble des élus et les habitants à la rejoindre pour des travaux de peinture le long des limites des parcelles 1 et 2 au fond du Cernétrou. Il est proposé d'ajouter ce même jour une matinée de nettoyage des abords du village, ceci n'ayant pu être réalisé ce printemps du fait du report de la « Journée citoyenne ». La date est fixée au samedi 5 juin 2021 à 9H. Une communication sera faite sur ce sujet.

## **4. Vente de la parcelle communale B n°1314 à M. et Mme Denis GILLE :**

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné lors de la séance du 10 mars 2020 pour la vente de terrain communal au Lotissement la Semine au profit de M. et Mme Denis GILLE.

D'après le bornage réalisé en septembre 2019 sur la parcelle cadastrée B n°1213 pour la division des lots, de nouveaux numéros cadastraux ont été attribués. La commune reste propriétaire de la parcelle B n° 1315, d'une contenance de 1 483 m<sup>2</sup>.

Ainsi, la nouvelle parcelle cadastrée B n° 1314 est proposée à la vente au tarif défini dans la précédente délibération, soit 15 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DÉCIDE** de vendre à M. et Mme Denis GILLE la parcelle cadastrée B n° 1314 d'une surface de 198 m<sup>2</sup>.
- **FIXE** le prix de vente à quinze euros (15,00 €) le mètre carré, soit la somme de deux mille neuf cent soixante-dix Euros (2 970,00 €), hors frais d'actes à la seule charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

## **5. Demandes de subvention :**

5-1 Monsieur le Maire présente la demande de subvention renouvelée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs. Depuis 2020, l'Amicale demande aux communes de La Pesse et des Bouchoux la prise en charge de la cotisation à l'Union Départementale pour les 15 pompiers actifs. Celle-ci correspond à une assurance couvrant les missions des sapeurs-pompiers (trajet domicile-caserne, prise en charge des dispositifs de secours sur des manifestations sportives des associations locales, et autres activités de l'amicale). Le coût est de 421,28 € par commune pour 2021.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 421,28 € au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs.

5-2 Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'Union Sportive et Culturelle de La Pesse. Un nouveau bureau s'est constitué avec la volonté de maintenir les événements traditionnels et de développer des soirées-conférences ou festives à l'attention de la population du village de tous âges. Les nouveaux membres doivent être soutenus dans leur projet par la commune, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. Historiquement, une subvention communale était versée annuellement à l'US pour permettre le financement du matériel, qu'elle met à disposition des autres associations locales ou des habitants.

Pour ce mandat, il est proposé de rencontrer régulièrement les jeunes pour faire le point sur leurs projets. La subvention sera décidée chaque année en fonction de leurs besoins.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal avec 10 voix Pour **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'USC de La Pesse pour l'année 2021.

Il est rappelé aux autres associations qu'elles peuvent également solliciter la Commune pour développer leurs projets.

*21H05 Sortie de Caroline AUGÉ-CHEVASSUS*

## **6. Déneigement de la RD 25 E 4 :**

Le marché de déneigement avec le Département du Jura pour la voie RD 25 E 4 Combe d'Evuz arrive à son terme. La commission STU (Services Techniques et Urbanisme) propose que la commune ne candidate pas à nouveau et laisse les prestataires privés postuler pour ce lot. Il conviendra de rompre la convention passée avec le Département de l'Ain pour la partie qui le concerne.

## **7. Marché de maîtrise d'ouvrage pour l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif :**

A l'issue de l'appel d'offres, la commune a reçu 2 propositions : VERDI et REALITES ENVIRONNEMENT. L'Agence d'Ingénierie du Département a rendu son analyse des offres à la CAO (Commission d'Appel d'Offre) le vendredi 23 avril 2021.

Celle-ci montre que les deux offres sont très proches tant au niveau technique qu'au niveau financier. Néanmoins, la société REALITES ENVIRONNEMENT propose des prestations supplémentaires dans la production de données géolocalisées des réseaux. Il faut rappeler que la commune ne dispose que de peu d'informations sur les ouvrages réalisés au fil des années. Cet outil sera très utile pour les archives communales. De plus, la société propose de contacter directement les propriétaires par téléphone pour la prise de rendez-vous dans le cadre des contrôles diagnostiques à réaliser, ce qui permettra d'être plus réactif pour l'avancement de leur mission.

Ainsi, la CAO propose de retenir l'offre la mieux-disante.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal avec 9 voix Pour

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché d'étude diagnostique assainissement à l'entreprise Réalités Environnement, classée en première position à l'issue de l'analyse des offres selon les critères de sélection du règlement de consultation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec cette entreprise, pour un montant total de 40 515 € HT.
- **S'ENGAGE** à inscrire, au budget annexe Assainissement, les fonds nécessaires à la réalisation de cette étude.
- **SOLLICITE** une subvention de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude dont le montant total, compte tenu de l'ensemble des dépenses à engager, est estimé à 50 000 € H.T, décomposé comme suit :
  - Marché d'étude diagnostique : 40 515 € HT
  - Divers et imprévus : 5 585 € HT
  - Conduite d'étude Agence départementale d'ingénierie : 3 900 € HT
- **SOLLICITE** de la part de l'Agence de l'Eau, une autorisation de débiter les investigations avant notification des subventions.

## **8. Organisation des élections des dimanches 20 et 27 juin 2021 :**

Monsieur le Maire fait état de la circulaire ministérielle pour l'organisation spécifique du double scrutin à venir. De plus, le contexte sanitaire oblige à garantir la sécurité des électeurs en appliquant des règles strictes pour l'installation des bureaux de vote. Ainsi, il est convenu d'utiliser les deux salles d'école au rez-de-chaussée de la Mairie. Les bureaux de vote étant dédoublés, le nombre minimum d'assesseurs requis est porté à 16. Du matériel de protection et des autotests seront fournis pour les membres des bureaux de vote.

L'implication de chaque conseiller est demandée pour le bon déroulé de ces journées. Des électeurs seront conviés également pour compléter les créneaux. Un tableau planning sera établi rapidement.

## **9. Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE – Pays du Haut-Jura :**

Suite à l'intervention de Monsieur Simon MUCCILLI de la Communauté de Communes, il a été demandé à la commune de renseigner les projets portés dans ce domaine.

Ainsi, les projets ont été renseignés selon les axes proposés :

- Mobilité : arceaux pour vélo, borne recharge véhicule électrique
- Energie & climat : restructuration bâtiment RDS, réfection logements fruitière en chantier participatif
- Biodiversité : mise en place de baux ruraux environnementaux
- Eau : identification des ressources pour les agriculteurs, récupération d'eau, amélioration du système d'assainissement

- Lutte contre l'artificialisation des sols & revitalisation urbaine : rénovation logements existants, réflexion développement de l'habitat léger dans le cadre du PLUi
- Agriculture & alimentation locale : intérêt pour la diversification des productions et développement des circuits courts
- Service de cohésion sociale, éducation, sport & culture : intérêt maison France services
- EnR, économie circulaire & déchets : réflexion bois énergie, valorisation des déchets filière bois
- Tourisme : création sentier d'interprétation du patrimoine et des savoir-faire locaux, développement touristique raisonné
- Développement économique, innovation & numérique : aménagement de locaux artisanaux par et pour les artisans

#### **10. Motion de soutien pour MBF Aluminium :**

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de soutien rédigé par la Ville de Saint-Claude et adopté par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude. Il est proposé que la Commune de La Pesse se positionne également contre la liquidation de la société MBF Aluminium.

*« Le Conseil Municipal de La Pesse rejoint la Ville de Saint-Claude et demande instamment aux constructeurs automobiles Peugeot et Renault de continuer à soutenir cette société en lui maintenant leur confiance à travers un volume de commandes qui lui permettra de poursuivre son développement. Il rappelle le partenariat historique qui existe entre les constructeurs automobiles et MBF. Cette société a connu des phases difficiles depuis vingt ans mais elle a toujours su rebondir grâce à son savoir-faire, à la qualité de son personnel et au soutien de ses donneurs d'ordre. Il n'est pas imaginable qu'il puisse en être autrement aujourd'hui.*

*Le rôle d'acteur économique majeur de MBF Aluminium sur le territoire nécessite de pérenniser l'activité de cette entreprise dans l'intérêt non seulement de ses salariés mais aussi de toute la population Sanclaudienne et Haut-Jurassienne. Le Conseil Municipal fait part de sa préoccupation de voir l'activité fonderie en France sacrifiée au profit d'un monopole produisant à l'étranger. L'Etat, actionnaire de Renault, peut convaincre le constructeur de faire le geste qui permettra à MBF de remplir son carnet de commandes en honorant ses engagements sur la pièce DB35 destinée au moteur hybride pour laquelle les volumes des commandes n'ont pas été à la hauteur des promesses.*

*La liquidation de cette société le 27 avril est inenvisageable avec pour conséquence le sort de l'économie locale et celui de près de 300 salariés qui représentent 1000 Sanclaudiens.*

*Le Conseil Municipal de La Pesse demande à Monsieur le Préfet du Jura de tout mettre en œuvre avec les services de l'Etat et les Ministres concernés pour que cette société puisse poursuivre son activité. Cela serait conforme au souhait de Monsieur le Président de la République de réindustrialiser la France. »*

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le texte de la motion de soutien tel que présenté.

#### **11. Point Comité Consultatif Activités économiques-Tourisme :**

Audrey GRANDCLEMENT prend la parole et fait état des actions menées par le comité.

Les différents axes de travail sont :

- Développer la visibilité de la commune auprès du label « Stations Vertes et Villages Neige » par le biais du site internet, des réseaux sociaux. Notre commune est également mise en valeur sur des supports papiers tel que ; Flora l'écotouriste, plan des stations, ...
- Créer un sentier d'interprétation rappelant notre savoir-faire, patrimoine (pierres sèches, tourbières, tavaillons,...) : Cette action se fera en lien avec le groupe pierres sèches. Ce projet sera proposé aux élèves du BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) de Montmorot.
- Continuer les aménagements de la Zone Nord avec la commission STU.

Jean Christophe LEONARD prend la parole pour exposer son avancement sur le projet d'un tiers-lieu (lieu de rencontre et d'échange autour de thématiques diverses cultures, apprentissage, lieu de travail, ...)

#### **Questions diverses :**

- Les élus souhaitent tenir une réunion publique. La date est fixée au samedi 26 juin 2021, horaire à confirmer.
- Le musée de L'Abbaye a offert 2 livres concernant les œuvres de Gustave Courbet, un exemplaire va circuler entre les membres du conseil et un est mis à disposition du public en salle de réunion de la mairie.
- Le dossier litige de la Route de la Borne au Lion passera en jugement au Tribunal Administratif le 25 mai 2021 concernant les arrêtés municipaux pour la fermeture de route VC n°7

#### **Courriers divers :**

- Le Département du Jura a notifié l'attribution de la subvention au titre du dispositif DST Relance pour le dossier de rénovation des logements de La Fruitière d'un montant attendu de 19 540 €.
- Les rapports annuels 2020 de l'Agence de l'Eau et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura sont disponibles au secrétariat.
- L'association UTTJ organise un trail « Il était une fois dans l'Est » qui passera par La Pesse entre les 14 et 18 juillet 2021
- L'association Alpes Vélo annonce le passage du Tour de l'Ain cycliste sur la commune le dimanche 1<sup>er</sup> août 2021

La séance est levée à 21H55.

Le prochain conseil municipal est fixé au **mardi 22 juin 2021 à 19h.**